

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**Valorisons  
nos engagements !**



FÉDÉRATION  
HYGIÈNE &  
ENTRETIEN  
RESPONSABLE

En 2023, l'environnement économique est revenu à plus de stabilité, après deux années très chahutées qui ont fragilisé nos entreprises. Parce que les produits que nous défendons sont essentiels à la santé publique, à la souveraineté économique et au bien-être social, notre secteur a une fois de plus démontré sa capacité de résilience.

Notre secteur reste confronté à des défis majeurs, avec une intensification des réglementations toujours plus exigeantes et des utilisateurs toujours plus désireux de s'informer, de plus en plus sensibles à l'importance de produits respectueux de l'environnement et de la santé. Dans ce contexte, les fabricants ont démontré leur engagement en continuant à investir dans la recherche et le développement de solutions durables, malgré une hausse significative des prix des matières premières liée aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à la flambée des prix de l'énergie.

Grâce à l'implication déterminante de nos adhérents, de notre Conseil d'Administration et des Groupes de Travail de FHER ainsi qu'à la qualité du travail de l'équipe, notre association reste solide et continue à se transformer.

Vous reconnaissez le travail accompli par FHER ; les résultats du baromètre de satisfaction lancé en novembre 2023 sont éloquentes avec une note d'appréciation de 17,6 sur 20. Nous avons su vous accompagner dans la mise en conformité réglementaire des produits. Nous avons également poursuivi nos efforts pour vous aider à anticiper les évolutions sociétales et environnementales, en menant à bien des projets collectifs, en partageant outils et bonnes pratiques, et en renforçant la visibilité et l'impact positif de notre secteur.

En 2024 et 2025, nous allons poursuivre la transformation de FHER, dans la continuité du changement de positionnement, de nom et d'identité visuelle. Consolider la position de FHER en tant qu'acteur majeur de l'entretien responsable, mettre la RSE au cœur des services aux adhérents, tout en renforçant notre expertise réglementaire, tels sont les défis que nous nous lançons collectivement. Nous avons également lancé une réflexion sur l'évolution du business modèle de notre association pour sécuriser les ressources et continuer à vous accompagner dans ces nouveaux défis.

Je souhaite une nouvelle fois exprimer ma sincère gratitude envers nos adhérents pour leur confiance et leur engagement aux côtés de l'équipe FHER. Notre collectif est très fort grâce ou malgré nos différences de taille, de marché et de stratégie.

Poursuivons ensemble cette dynamique positive et porteuse d'inspiration, et continuons à valoriser nos engagements pour un avenir plus durable et responsable.

**Sébastien BOSSARD**  
Président de FHER  
CEO KERSIA



## FHER EN CHIFFRES

p. 4

## LES ADHÉRENTS FHER

p. 6

## LE MARCHÉ GRAND PUBLIC

p. 8

## CHRONOLOGIE 2023

p. 10

## AFFAIRES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

p. 12

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE

p. 14

## COMMUNICATION

p. 16

## ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LE GASPILLAGE

p. 18

## ZOOM SUR LA FEUILLE DE ROUTE 3R DE FHER

p. 20

## L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

p. 22

## L'ÉQUIPE FHER

p. 24

## L'EXPERTISE ET LE RÉSEAU FHER

p. 26

# 101

**SITES DE PRODUCTION**

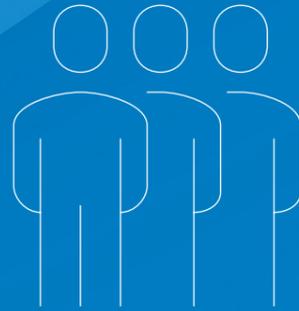
Source : FHER - juin 2024



# 13 405

**SALARIES**

Source : Enquête FHER représentation 2020 au 31 décembre 2020



# 124

**ADHÉRENTS**  
au 1<sup>er</sup> juin 2024

## REPARTITION DES ADHÉRENTS PAR TYPE D'ACTIVITÉ



PRODUITS HYGIÈNE  
GRAND PUBLIC ET HYGIÈNE  
PROFESSIONNELLE

**27 %**



PRODUITS HYGIÈNE  
GRAND PUBLIC

**27 %**



FABRICANTS DE MATIÈRES  
PREMIÈRES OU SYNDICATS

**7 %**



PRODUITS HYGIÈNE  
PROFESSIONNELLE

**39 %**

LES TPE/PME REPRÉSENTENT  
83% DES ADHÉRENTS DE FHER.

**83 %**

TPE-PME-ETI  
indépendantes

**17 %**

Filiales groupes  
internationaux



# 124 LES ADHÉRENTS FHER

AB7 INDUSTRIES - ABAX INDUSTRIES  
- ABL LABORATOIRE - AC MARCA  
IDEAL - ACTION PIN - ADKALIS  
(GROUPE BERKEM) - AEROCHEM -  
ARKEMA\* - ARXADA FRANCE\* - ATC  
(SAFECARE FRANCE) - BASF FRANCE\*  
- BIO ATTITUDE - BOLTON SOLITAIRE  
SASU - BOUMATIC - BRUNEL CHIMIE  
DÉRIVÉS - CDS (COSMETIQUE  
DETERGENT SAVONS) - CEVA

SANTE ANIMALE - CHARBONNEAUX BRABANT - CHRISTEYNS FRANCE  
SA - COLGATE-PALMOLIVE - COMPAGNIE DU BICARBONATE - COMPO  
FRANCE SAS - CONCORD TEXTILE - DACD - DE LA VIGIE - DELAVAL SNC -  
DIF (DETERGENCE INDUSTRIELLE FRANCAISE) - DIVERSEY FRANCE SAS -  
ECOLAB SNC - EECA (ENTREPRISE EUROPÉENNE DE CHIMIE APPLIQUÉE)  
- ELCOPHARMA - ERES SAPOLI - ESPERIDE - EUROTAB SA - ESSITY  
FRANCE - EVERGREEN GARDEN CARE FRANCE SAS - EYREIN INDUSTRIE -  
FABRICATION CHIMIQUE ARDECHOISE (FAREVA) - FELT - HARRIS BRIOCHIN  
SAS - HENKEL FRANCE - HERITAGE - HG FRANCE - HTS BIO - HUVEPHARMA  
- HYDRACHIM - HYGIENE ET NATURE - IMPAG FRANCE\* - INNOVATIVE  
WATER CARE EUROPE SAS (GROUPE SOLENIS) - INVENTEC PERFORMANCE  
CHEMICALS - IPC - KERSIA GROUP - LABOJAL - LABORATOIRE ACI -  
LABORATOIRE ALVEND - LABORATOIRE CEETAL - LABORATOIRE GRAVIER  
- LABORATOIRES HAGRAL - LABORATOIRES JUVA SANTE - LABORATOIRES  
PRODENE KLINT - LABORATOIRE PROVENDI - LABORATOIRE SCIENCE  
ET NATURE - LABORATOIRE DU SOLVIREX - LABORATOIRE Solutio  
CTH - LEA NATURE / BIOVIE - LE PAPIER D'ARMENIE (SE) - MC BRIDE -  
MILTON INTERNATIONAL - MP HYGIENE - MUTYNE - NAGA - NICOLS  
FRANCE - NOVAMEX - NOVOZYMES BIOLOGICALS FRANCE - OBIOSEED  
(GROUPE ALTEA) - ORAPI GROUP - OXY'PHARM - PERSAN - PINTAUD  
(ETABLISSEMENTS) - PLMS - POLLET - PROCHIMIE INDUSTRIE - PROCTER  
& GAMBLE FRANCE - PRODAROM\* - PRODHYNET - PRODIROX FRANCE  
SAS - PRODUITS BERGER - PROMER - RAMPAL LATOUR - RB HYGIENE HOME  
FRANCE SAS - REALCO - R.C.S.I. - S+ SAS - SALVECO - SANIMARC - SANOGIA  
(GROUPE ALTEA) - SARAYA EUROPE - SAVONNERIE DE L'ATLANTIQUE - SBM  
DEVELOPPEMENT - SC JOHNSON - SC JOHNSON PROFESSIONAL - SCHÜLKE  
FRANCE SARL - SEPPIC\* - SICO SARL - SOCOMORE - SODEL - SOPRODIS -  
SORIFA (LABORATOIRE DE L'HOMME DE FER) - SOZIO\* - SPB (SUAVIZANTES  
Y PLASTIFICANTES BITUMINOSOS S.L. - SPONTEX - SPRING - STANHOME -  
STEARINERIE ET SAVONNERIE DE NIMES - STOCKMEIER FRANCE - SYNTHÈSE  
ELEVAGE - THESEO - THOR FRANCE\* - UNILEVER - VANDEPUTTE - VIRBAC  
- WERNER & MERTZ FRANCE PROFESSIONAL - WERNER & MERTZ FRANCE  
SASU - XLK

## ILS ONT REJOINT FHER :

### Les nouveaux adhérents :

- ◆ AEROCHEM
- ◆ ATC (Safecare Products)
- ◆ BOLTON SOLITAIRE
- ◆ BOUMATIC
- ◆ COMPAGNIE DU BICARBONATE
- ◆ ESSITY France
- ◆ RAMPAL LATOUR
- ◆ REALCO
- ◆ VIRBAC



### BOLTON SOLITAIRE

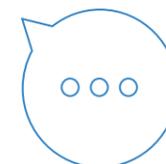
« Bolton est une entreprise familiale italienne qui produit et distribue depuis plus de 75 ans une vaste gamme de produits de consommation, par le biais de marques qui visent à créer un impact positif pour les consommateurs comme pour la planète.

En France, nous avons des marques emblématiques de l'entretien du linge et de la maison comme Génie, Carolin, WC Net ou Ouragan que nous commercialisons dans la grande distribution mais aussi dans les réseaux professionnels, via notre activité Solipro.

En tant qu'acteur majeur de l'entretien à la fois en BtoC & BtoB, il était logique que Bolton rejoigne enfin la FHER. Cette décision a été motivée par le désir de partager et influencer sur l'univers de la détergence, un univers qui depuis quelques années est au cœur de profonds changements, notamment réglementaires.

Au sein de la FHER, nous avons la volonté de partager avec la profession notre vision du marché et de participer à un cadre de développement durable pour notre secteur. »

Delphine LOGEREAU,  
Directrice Marketing France



### ESSITY France

« Le Groupe ESSITY, créé en 1929 à Stockholm, en Suède, est un fabricant, leader mondial de l'hygiène et de la santé aux travers de ses 3 divisions Grande Consommation, Médicale et Professionnelle, avec comme raison d'être d'améliorer le bien-être des personnes avec des solutions essentielles d'hygiène et de santé accessibles à tous.

Sa marque TORK, n°1 en France pour l'hygiène professionnelle, fabrique ses produits dans une usine en France, à côté de Rouen, pour le marché professionnel et dispose d'un centre de R&D mondial à Kunheim en Alsace. TORK fabrique et commercialise principalement des essuie-mains à usage unique, du papier toilette et des essuyeurs techniques et aussi une gamme complète pour l'hygiène des mains avec des savons, des gels hydroalcooliques, des désinfectants, des crèmes de soin et des systèmes de désodorisation et neutralisation d'odeurs.

La FHER est le porte-parole incontournable pour défendre nos intérêts auprès des pouvoirs publics plus particulièrement en ces temps de régulations et de changement extrêmes. Il nous faut nous regrouper pour peser sur les décisions qui vont façonner notre industrie dans les futures années. La FHER nous apporte une expertise et une connaissance fine des dossiers pour peser sur notre avenir. C'est aussi un formidable lieu d'échange pour contribuer à créer un contexte favorable à notre développement. »

Éric GUZZARONI,  
Directeur Commercial  
France - Ventes et  
Marketing, Région  
Sud-Ouest de l'UE

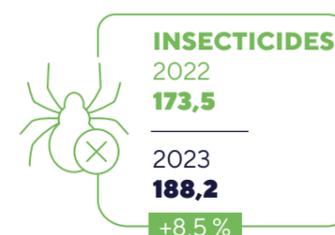
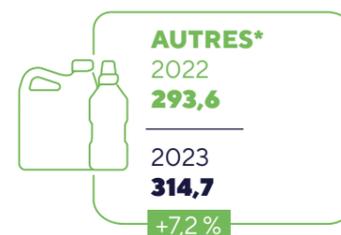
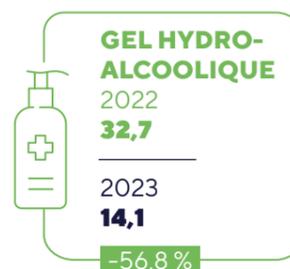
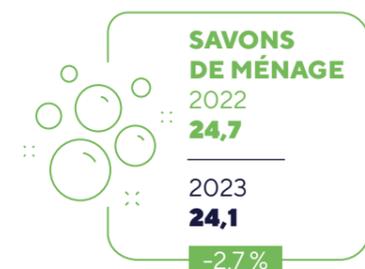
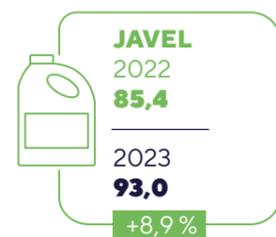
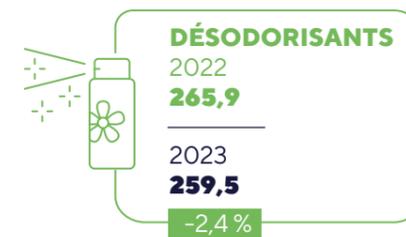
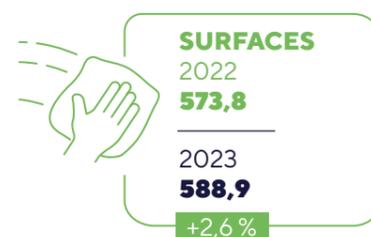
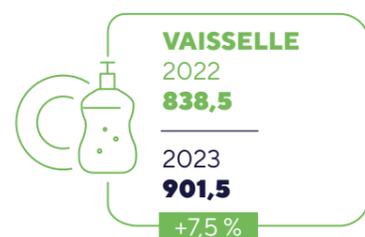


# LE MARCHÉ GRAND PUBLIC

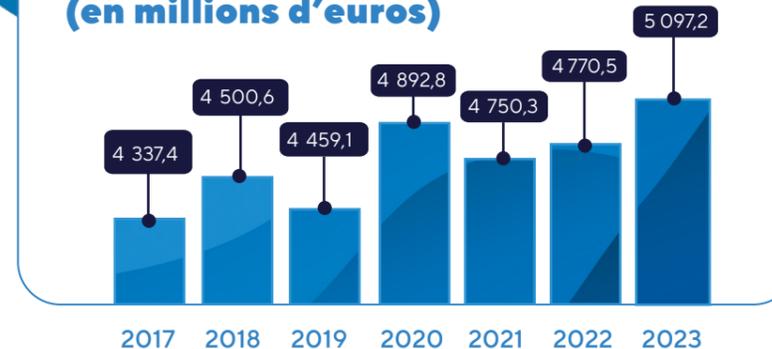
Le marché grand public des produits d'entretien est estimé à **5,1 milliards d'euros** en valeur en 2023. **Il est en augmentation** de 6,8 % par rapport à 2022.

Source : Circana, ventes tous circuits GMS, 2023

## LE MARCHÉ GRAND PUBLIC DES PRODUITS D'ENTRETIEN EN 2023 (EN MILLIONS D'EUROS)



## Évolution du marché depuis 2017 (en millions d'euros)



\*Adoucisseurs d'eau, détartrants, déboucheurs et produits fosses septiques, entretien des fours, plaques, tapis, moquettes, bois, meubles, cuir, PVC et toile

# CHRONOLOGIE 2023

◆ FHER  
◆ FRANCE  
◆ EUROPE

## JANVIER

- ◆ Arrêté du 23 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides (Certibiocide).

## FÉVRIER

- ◆ Visite du site industriel P&G à Amiens.
- ◆ Publication de l'étude « Comptabilisation du réemploi des emballages en France » par l'ADEME.



## MARS

- ◆ Participation et taux de satisfaction records au congrès détergence les 22-23 mars avec 205 congressistes à la Maison de la Chimie.
- ◆ Publication du Plan Eau du gouvernement.
- ◆ Vote de la loi Descrozaille tendant à rééquilibrer les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs.

## AVRIL

- ◆ Visite chez AC Marca Ideal à Lyon.
- ◆ Publication du guide pratique des allégations environnementales par le Conseil National de la Consommation.
- ◆ Présentation d'une proposition de révision du règlement détergent par la Commission européenne.



## AOÛT

- ◆ Décret n° 2023-837 du 30 août 2023 établissant la liste des produits qui ne peuvent pas être vendus en vrac pour des raisons de santé publique.

## JUILLET

- ◆ Publication avec l'Association Chimie du Végétal de la plaquette « Produits Biosourcés ».
- ◆ Échanges sur les actualités réglementaires avec l'équipe marketing, communication et réglementaire de Stanhome.
- ◆ Visite du site industriel de Werner & Mertz à Mayence.
- ◆ Partage de 20 bonnes pratiques pour le secteur de l'hygiène et de l'entretien : « Comment économiser l'eau ? ».



## JUIN

- ◆ Mise en ligne le 6 juin du nouvel extranet, réunion de l'Assemblée Générale, publication de la feuille de route 3R et inauguration du nouveau site industriel Brunel.
- ◆ Publication du Règlement zéro déforestation importée.
- ◆ Publication de l'arrêté relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement et la consommation d'eau des ICPE.

## MAI

- ◆ Installation de l'équipe FHER dans de nouveaux locaux au 12 rue Jean Nicot, 75007 Paris.



## SEPTEMBRE

- ◆ Participation de FHER au Pacte de solidarité lancé par la Ministre Aurore Bergé.
- ◆ Nomination de Virginie d'Enfert comme mandataire MEDEF à la Commission Interfilières REP.
- ◆ Modification de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne les microparticules de polymère synthétique.
- ◆ Relai de l'appel aux dons conjoint de Dons Solidaires et de l'Agence du Don en Nature pour lutter contre l'inflation.
- ◆ Publication de l'étude réemploi des emballages par secteur par l'ADEME.



## OCTOBRE

- ◆ 8<sup>ème</sup> édition du congrès Biocides à Lyon.

## NOVEMBRE

- ◆ Publication du Guide du don des invendus.
- ◆ Publication de la loi relative à l'industrie verte.



## DÉCEMBRE

- ◆ Réunion le 14 décembre des administrateurs FHER pour travailler sur la feuille de route FHER des 3 prochaines années.
- ◆ Accord provisoire du Conseil et Parlement européen sur le règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques (règlement CLP). Publication des textes de transposition de la CSRD.



# AFFAIRES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES PRODUITS

**2023 est marquée par la révision de 2 textes très structurants pour le secteur : le Règlement CLP et le Règlement détergent, sur lesquels FHER s'est fortement mobilisée auprès des Autorités françaises et européennes, en coordination avec l'AISE pour ces dernières.**

## Règlement CLP

La révision du règlement relatif à la classification, l'étiquetage et à l'emballage des produits chimiques (CLP), s'inscrit pleinement dans la stratégie pour une chimie durable, composante essentielle du pacte vert pour l'Europe. Cette révision a pour objectif de mieux protéger les consommateurs, les utilisateurs et l'environnement des produits chimiques dangereux.

Le texte révisé répond à 3 préoccupations majeures : identifier au niveau de l'UE les substances et mélanges les plus dangereux, améliorer la communication auprès des utilisateurs grand public ou professionnels et clarifier le rôle des différentes parties concernées (fabricants, importateurs, distributeurs). Le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne ont trouvé un accord le 5 décembre 2023 sur la proposition de révision du règlement CLP. Le texte doit maintenant être adopté formellement par le Parlement et le Conseil avant d'être publié au Journal officiel.

Ce texte impose notamment un nouveau format d'étiquette avec une taille de police minimale et une couleur de police à respecter. Il permet également l'utilisation d'étiquettes dépliantes, et introduira de nouvelles dispositions pour les produits chimiques rechargeables, afin de garantir un haut niveau de sécurité des produits chimiques vendus en vrac. Durant l'intégralité de la procédure de révision de ce règlement, FHER, aux côtés de l'AISE, s'est pleinement engagée pour défendre les intérêts du secteur auprès des autorités françaises. Par exemple, la mobilisation de FHER a permis d'éviter l'extension de l'obligation de fermetures de sécurité pour enfants à tous les produits classés corrosifs pour les yeux de catégorie 1.

Nous avons également œuvré pour éviter une interdiction trop large de vente des produits en vrac.

Le travail de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) sur l'élaboration des documents d'orientation technique (aussi appelée guidance ECHA) a débuté. Ces documents ont pour objectif de faciliter la mise en oeuvre des nouvelles obligations du règlement CLP. Selon le calendrier de l'ECHA annoncé, ces documents devraient être disponibles d'ici 2025 avant la mise en application des nouvelles dispositions du règlement CLP.

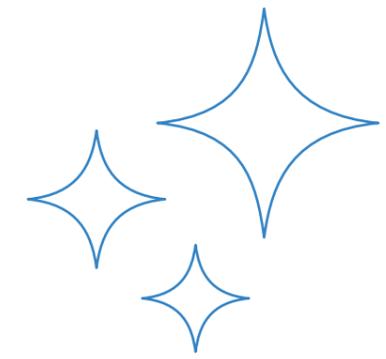


## Règlement Détergent

Le 28 avril 2023, la Commission européenne a publié sa proposition de règlement concernant les détergents et les agents de surface. La révision du règlement relatif aux détergents fait pleinement partie de la stratégie européenne pour la durabilité des produits chimiques. Cette proposition de révision a pour objectif de simplifier les règles du marché en supprimant plusieurs exigences devenues inutiles ou redondantes et de s'adapter aux innovations qui sont apparues sur le marché, comme les détergents à base de microorganismes.

Le règlement révisé introduit de nouvelles dispositions concernant par exemple la vente en station de recharge, ou l'étiquetage numérique. Ce nouveau règlement prévoit également la création d'un passeport produit numérique qui sera en quelque sorte la carte d'identité digitale du produit détergent. La mobilisation de l'AISE et de FHER a porté principalement sur l'étendue des exigences en termes de biodégradabilité aux autres composés organiques des produits en dehors des surfactants ; la potentielle diminution des teneurs en phosphates dans les produits (grand public et professionnel) ; les informations et les délais de mise en place du passeport produit numérique et les exigences requises pour la mise en marché des produits à base de microorganismes. Ce texte est maintenant entre les mains du Conseil européen après avoir été amendé par le Parlement. Le trilogue devrait débuter sous la présidence hongroise après les élections européennes.

FHER, en coordination avec l'AISE, s'est mobilisée fortement pour faire valoir les positions du secteur auprès des administrations françaises et européennes notamment pour obtenir des délais de mise en oeuvre compatibles avec les exigences industrielles.



## Certibiocide

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, toute personne exerçant l'activité de décideur, d'acquéreur ou de distributeur de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels appartenant aux types de produits 2, 3 et 4, doit d'être titulaire du certificat "certibiocide désinfectants".

Lors de la vente de produits biocides concernés, il faudra désormais communiquer au distributeur son numéro de certibiocide, pour son enregistrement dans le registre de vente. A partir du 1er janvier 2025, selon l'arrêté du 23 janvier 2023, il ne sera donc plus possible d'acheter et de vendre des produits biocides TP2, 3 et 4 sans posséder le certibiocide désinfectant (sauf dérogations).

La DGPR a édité **une notice explicative** pour accompagner la mise en oeuvre de ce dispositif.

Si vous cherchez un organisme de formation pour vous et/ou vos clients, FHER a noué un partenariat avec IZIPEST, qui est certifié par le ministère de l'Environnement.

N'hésitez pas, que vous soyez adhérent ou non, à vous recommander de FHER si vous décidez de vous former avec Izipest ; vous bénéficierez d'un accompagnement dans vos démarches administratives.

## Mon expert propreté :

L'application « mon Expert propreté », permet au consommateur de connaître, en 1 seul clic, les conditions d'utilisation et d'élimination des produits désinfectants et insecticides. Dans l'objectif d'accompagner le consommateur avec toujours plus de pédagogie, elle intègre dorénavant les produits répulsifs. Désormais, le consommateur pourra connaître les particularités de son produit répulsif et bénéficiera de conseils et astuces pour une utilisation efficace et en toute sécurité de celui-ci.



<sup>2</sup><https://www.ecologie.gouv.fr/environnement-sante-decouvrez-4e-plan-national-sante-environnement>

# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE

ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET RÉGLEMENTAIRES,  
PARTAGER LES OUTILS ET LES BONNES PRATIQUES POUR  
UN SECTEUR RESPONSABLE



## Le guide des allégations environnementales, pour une information juste et sincère aux consommateurs

Le bon usage des allégations est un sujet de préoccupation majeur pour les adhérents de FHER, comme en témoigne le succès du webinaire consacré à la présentation de la nouvelle version du guide des allégations environnementales du CNC qui a réuni plus de 120 participants en juin 2023.

Le guide apporte des explications concernant l'utilisation correcte des allégations et se veut un outil de référence pour les professionnels afin de leur permettre de communiquer de manière précise, fiable et pertinente.

Une allégation environnementale est considérée comme un argument commercial. Elle peut prendre plusieurs formes : images, logos, textes, sons. Elle doit être fiable, claire, dénuée d'ambiguïté, justifiée par des éléments précis et mesurables, fondée sur des preuves scientifiques ou des méthodes reconnues et ne doit pas induire en erreur le consommateur notamment en lui laissant penser que le produit n'a pas d'impact sur l'environnement.

Le guide contient également des recommandations concernant l'utilisation de certaines allégations et rappelle les cas dans lesquels les allégations environnementales sont interdites.

## Comment optimiser la ressource eau ?

En 2022 et 2023, la France a connu des épisodes de sécheresse intenses, prolongés, après plusieurs étés déjà très secs. Le gouvernement a adopté, en mars 2023, un plan appelant l'ensemble des secteurs à des efforts de sobriété afin de réduire les prélèvements d'eau de 10 % d'ici 2030. Une situation et des mesures encore jamais vues en France, pays tempéré. Objectifs : s'adapter et garantir l'accès à la ressource à long terme. En effet, sur le temps long, sous l'effet du changement climatique, la ressource en eau va se raréfier, une évolution progressive, non linéaire, à laquelle tous les usagers doivent se préparer.

Afin d'accompagner les entreprises du secteur de l'hygiène et de l'entretien, FHER a partagé **20 bonnes pratiques** pour encourager les entreprises à se lancer dans une démarche de sobriété, en commençant par réaliser un diagnostic et une cartographie de leurs prélèvements, consommations et rejets, puis en mettant en place un plan d'actions visant à réduire et optimiser, réutiliser, recycler, développer la recherche et l'innovation, sensibiliser et communiquer. Ces premières pistes seront enrichies et approfondies dans le cadre d'un recueil de bonnes pratiques à paraître en 2024.



## La REP Textile Sanitaire à Usage Unique (TSUU) pour gérer la fin de vie des lingettes

Les travaux sur la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) textiles sanitaires à usage unique ont démarré. FHER, aux côtés de Group'Hygiène, a participé activement à la collecte des données qui a permis de réaliser l'état des lieux figurant dans l'étude de préfiguration et a apporté sa contribution concernant les orientations de cette nouvelle REP. Au sein du périmètre FHER, la REP TSUU concerne toutes les lingettes : à usage domestique et professionnel, sèches, humides, nettoyantes et désinfectantes. La REP a notamment pour objectif d'améliorer la performance environnementale et l'éco-conception, de financer des actions de sensibilisation auprès des usagers pour prévenir la présence des lingettes dans les eaux usées, un fléau pour les installations de traitement. Cette nouvelle REP, qui aurait dû être lancée début 2024, a pris du retard et ne devrait démarrer que début 2025.



## La REP Déchets d'Emballages Industriels et Commerciaux (DEIC)

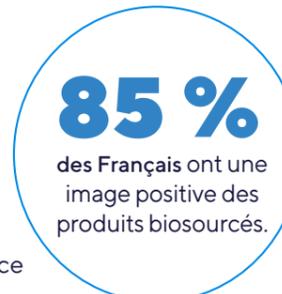
À partir de 2025, tous les emballages seront couverts par un dispositif de Responsabilité Élargie du Producteur. Lancé en 1992 avec la REP Emballages ménagers, ce dispositif, imaginé par la France et dont l'Europe s'est emparée, s'est élargi en 2013 aux produits et emballages chimiques en petits formats. Pour les emballages de l'agrofourniture, un dispositif de reprise et recyclage volontaire est mis en place par le secteur en 2010, avec la création de SEPH.

Le périmètre de la REP emballages industriels et commerciaux couvrira tous les emballages non concernés par une autre REP : emballages professionnels, emballages de transport et de regroupement. Elle concernera les entreprises B2B comme les entreprises B2C. Principaux enjeux du dispositif : mettre en place la traçabilité, réduire les déchets d'emballages industriels et commerciaux (DEIC) et améliorer les performances de recyclage et de réemploi afin d'atteindre les objectifs européens et ceux de la loi AGEC.

En 2023, FHER a contribué aux travaux de préfiguration de la REP EIC en s'impliquant dans les comités de suivi pilotés par l'ADEME pour faire valoir ses positions : préserver l'accord cadre agrofourniture, pérenniser ce qui fonctionne bien en matière de reprise et traitement des DEIC grâce à des soutiens financiers et prévoir une intervention plus opérationnelle de l'éco-organisme pour développer le réemploi des EIC ayant contenu des produits chimiques.

## Favoriser le développement du biosourcé

Fondés sur l'utilisation de biomasse en alternative aux matières premières fossiles, les produits biosourcés sont porteurs d'innovations au service de la transition économique et écologique.



Ces produits ont la cote auprès des Français d'après un sondage réalisé par l'IFOP à la demande de l'Association Chimie du Végétal (ACDV). 85 % ont une image positive des produits biosourcés, et 77 % pensent que les produits biosourcés peuvent avoir des propriétés supplémentaires par rapport aux produits conventionnels.

FHER, en partenariat avec l'Association Chimie du Végétal, a publié **une plaquette** pour faire le point sur les produits biosourcés du secteur de l'hygiène et de l'entretien, s'informer sur les ingrédients biosourcés, leur teneur en matières biosourcées, les méthodes utilisées pour définir ces teneurs, et valoriser les bénéfices environnementaux de ces produits.



# LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2023

## VALORISER LA DYNAMIQUE POSITIVE ET ENGAGÉE DU SECTEUR

### Notre stratégie : accélérer notre prise de parole sur les réseaux sociaux !

Dans le but de donner de la visibilité au secteur de l'hygiène et de l'entretien et d'informer les acteurs de la filière des actualités du secteur, FHER a accéléré en 2023 sa prise de parole sur les réseaux sociaux.

FHER a notamment mis en place une série de publications pédagogiques expliquant les caractéristiques techniques des produits d'hygiène et d'entretien : les différents labels, le principe de la compaction, la différence entre un produit biosourcé et biodégradable...

Les réseaux sociaux de FHER ont également permis de mettre en lumière les projets collectifs entrepris avec les adhérents : la stratégie 3R du secteur, le cahier des pratiques durables, le projet FHER Ensemble...

Du côté des actualités institutionnelles, Virginie d'Enfert, Déléguée Générale de FHER, prend régulièrement la parole pour exprimer son point de vue et analyser les impacts des actualités sur le secteur de l'hygiène et de l'entretien.



## Le bruit du secteur de l'hygiène et de l'entretien dans les médias

En avril 2024, FHER a organisé un webinar dédié au bruit médiatique du secteur de l'hygiène et de l'entretien en analysant les tendances sur les réseaux sociaux et les top recherches Google. Cette analyse médiatique a révélé deux principaux enseignements :

♦ La tendance est à la sobriété, les consommateurs veulent adopter des modes de vie plus écologiques. Les réseaux sociaux s'inscrivent dans cette tendance, en mettant en avant l'utilisation de produits dits écologiques à travers des vidéos et des tutos. La pratique du Do It Yourself y est notamment très représentée.

♦ Finalement, les préoccupations des consommateurs restent très centrées sur l'utilisation des produits d'hygiène et d'entretien dans leur quotidien. Les thèmes réglementaires et sociétaux impactant directement notre secteur sont assez peu relayés. Ces problématiques sont au cœur des dossiers d'influence de FHER.

Ces enseignements valident la stratégie de FHER en matière de communication sur les réseaux sociaux : une stratégie centrée sur la pédagogie et la lutte contre les fausses informations, des conseils très concrets, et une valorisation des engagements du secteur en matière de développement durable et de RSE qui alimente la stratégie d'influence auprès des parties prenantes.



## ACTIVITÉ LINKEDIN

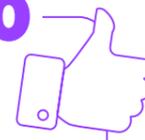
8

publications par mois



1 000

vues par publication en moyenne



5 %

d'engagement  
un score plutôt élevé selon les standards LinkedIn

250

nouveaux abonnés sur le compte LinkedIn en 2023



## ACTIVITÉ PRESSE

21

retombées mentionnant FHER

8

demandes entrantes

7

interviews réalisées

4

- alertes presse
- Cahier des pratiques durables
  - PPL Descrozaille
  - Partenariat SIG : éco-routine
  - Nomination Virginie d'Enfert à la CIFREP

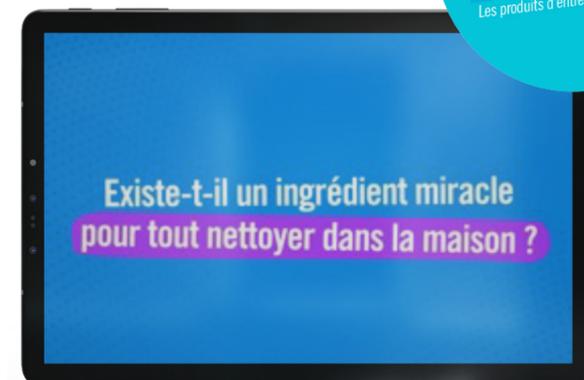
1

communiqué de presse : feuille de route 3R



## Vidéos pédagogiques

La campagne de communication « Pshit Pshit », lancée en 2022 avec 7 épisodes axés sur la compréhension des étiquettes, se poursuit avec la sortie de deux nouveaux épisodes : « Nettoyer ou désinfecter » et « Il n'y a pas d'ingrédients miracles ». L'objectif reste le même : répondre de façon simple et pédagogique aux questions que peuvent se poser les utilisateurs des produits d'hygiène et d'entretien au quotidien.



# ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LE GASPILLAGE

## Un engagement collectif

En 2024, la précarité atteint des niveaux records d'après le baromètre hygiène et précarité publié par l'Association Dons Solidaires. Les Français sont de plus en plus nombreux à renoncer à l'achat de produits d'hygiène de base. Un Français sur deux indique que le contexte économique l'incite à réduire sa consommation de produits d'hygiène, une proportion en progression de 16 points par rapport à l'an dernier. 13 % des Français mentionnent qu'il leur arrive de renoncer à acheter de la lessive par manque d'argent (+ 4 points par rapport à 2023). Encore plus préoccupant, l'étude dévoile qu'un Français sur cinq doit arbitrer entre l'achat de nourriture ou de produits d'hygiène ; ce chiffre atteint un niveau alarmant chez les jeunes de moins de 25 ans, deux fois plus nombreux à être concernés (40%).



**13 %**

des Français mentionnent qu'il leur arrive de renoncer à acheter de la lessive par manque d'argent



**1/5**

1 Français sur cinq doit arbitrer entre l'achat de nourriture ou de produits d'hygiène.



## Depuis plusieurs années, FHER se mobilise pour lutter contre le fléau de la précarité

◆ Pour accompagner les Associations dans la lutte contre ce fléau, FHER relaie les appels aux dons de l'Association Dons Solidaires et de l'Agence du Don en Nature qui distribuent ensuite les produits collectés à des associations bénéficiaires venant en aide aux personnes en situation de précarité.

En 2023,

- ◆ Une vingtaine d'entreprises donatrices ;
- ◆ 4 millions de produits d'entretien donnés pour une valeur de près de 13 millions d'euros ;
- ◆ Près de 900 associations aidées.

◆ Le programme d'engagement sociétal FHER Ensemble, en partenariat avec Ashoka Changemaker Companies a permis d'accompagner en 2023 des entrepreneurs sociaux engagés dans la lutte contre la précarité et l'exclusion. Ils ont bénéficié de coaching et d'expertises de la part des adhérents de FHER sur différents segments de leur activité afin de les aider à se développer.

◆ Le 21 septembre dernier, FHER a répondu à l'appel de la ministre chargée de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, Aurore Bergé, en participant à un événement afin de relayer un appel aux dons national pour lutter contre la précarité et accompagner l'action des associations.

## Guide du don des invendus

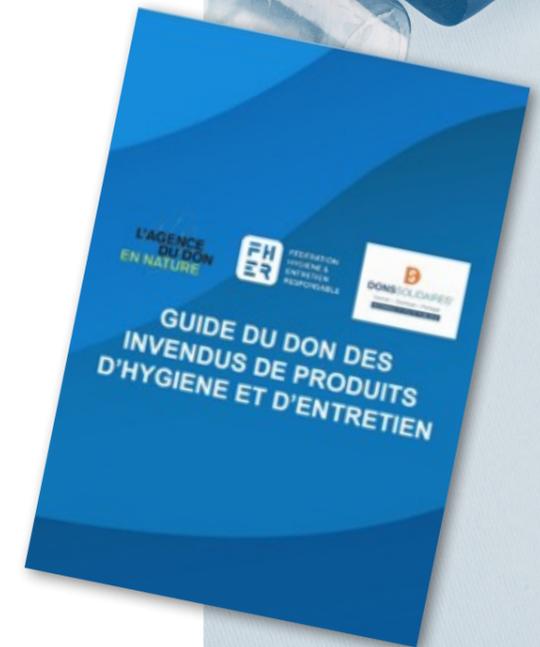
**Chaque année, près de 630 millions d'euros de produits, toutes catégories confondues, sont détruits, dont près de la moitié sont des produits non-alimentaires.**

Afin de lutter contre le gaspillage et limiter les impacts négatifs de ces destructions sur l'environnement, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 interdit la mise en décharge ou l'incinération des produits non alimentaires invendus. Les invendus de produits non alimentaires neufs, qu'ils soient destinés aux ménages ou aux professionnels, notamment les produits d'hygiène et d'entretien, doivent en priorité faire l'objet de réemploi, notamment par le don, ou à défaut d'un recyclage.

Les produits d'hygiène et d'entretien de première nécessité (savons, lessives, liquides vaisselle) invendus doivent nécessairement être réemployés par le don à des associations de lutte contre la précarité ou structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), sauf si aucune possibilité de réemploi par le don n'est possible après prise de contacts avec ces Associations.

Si les dons de produits de grande consommation sont acceptés sans difficulté, et même sollicités en raison des besoins importants que les associations bénéficiaires doivent satisfaire, en revanche, certains produits d'hygiène et d'entretien professionnels ne sont pas acceptés ou ne sont acceptés que dans certaines conditions

FHER, en collaboration avec l'Agence du Don en Nature et l'Association Dons Solidaires, les deux grandes plateformes de gestion de don des invendus non alimentaires en France, a réalisé **un guide** afin d'aider les entreprises dans la gestion de leurs invendus de produits d'hygiène et d'entretien et ainsi faciliter le don.



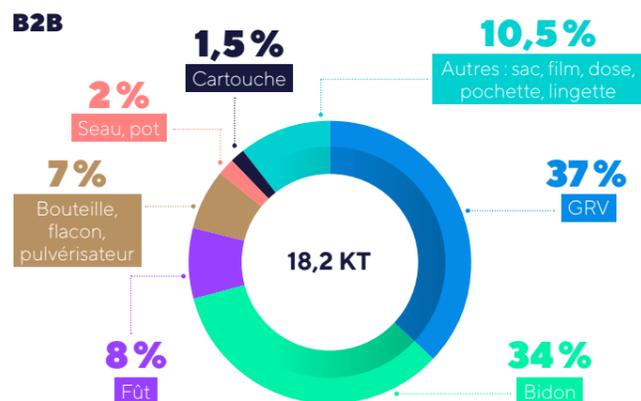
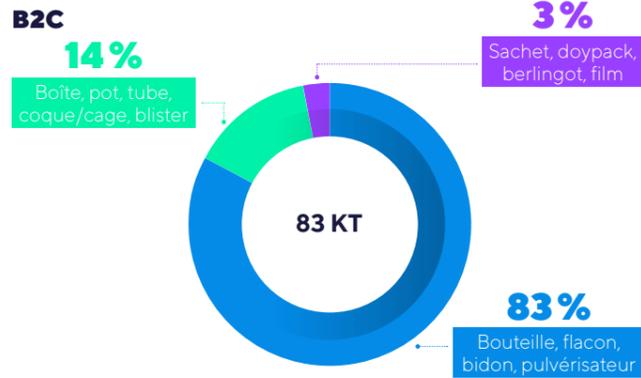
# ZOOM SUR LA FEUILLE DE ROUTE 3R DE FHER

## Ensemble, ouvrons des pistes concrètes de réduction de l’empreinte plastique de la filière hygiène et entretien.

Le secteur de l’hygiène et de l’entretien met chaque année sur le marché plus de 100 000 tonnes d’emballages en plastique, soit 4,6 % du total des emballages plastiques consommés chaque année en France. Une contribution à la pollution plastique modeste, en part relative, mais suffisante pour que les adhérents de FHER s’engagent volontairement dans la réalisation d’une feuille de route 3R.

Identifier des pistes de réduction, de réemploi et de recyclage des emballages plastiques est un défi majeur pour notre secteur... nos produits sont à près de 80 % liquides, et nécessitent des emballages résistants, parfaitement étanches, légers et facilement maniables - toutes les caractéristiques dont dispose le plastique.

### GISEMENT D’EMBALLAGES PLASTIQUES PAR TYPOLOGIE D’EMBALLAGE



Source : Feuille de route 3R - FHER

## Un diagnostic détaillé

Réalisée sur les deux marchés grand public et professionnel, cette feuille de route a permis de dresser un diagnostic approfondi. Pour le secteur B2C, un état des lieux avait été réalisé par CITEO, l’éco-organisme de la filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) emballages ménagers en 2022. Pour le secteur B2B, c’est la première fois qu’un tel diagnostic est réalisé, le secteur n’étant pas encore sous REP. Cet état des lieux riche d’enseignements a permis d’identifier une vingtaine de pistes de travail prometteuses.



**20%**  
Produits Éco responsables marché B2B

La stratégie 3R fixe le cap d’une fin de la mise en marché des plastiques à usage unique en 2040 et d’objectifs intermédiaires pour 2025 :

Tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique.

Réduire les quantités d’emballages plastiques à usage unique de 20 % dont 10 % grâce au réemploi.

Côté réduction, les efforts de compaction du secteur ont déjà permis de réduire de 17 % le tonnage des emballages mis en marché depuis 2006, en particulier celui des lessives. Des efforts qui doivent être étendus à d’autres gammes de produits et généralisés à l’ensemble des fabricants.

Par ailleurs, plus de 95 % des emballages en plastique du secteur sont déjà recyclables : atteindre 100 % d’emballages recyclables est un défi à portée de main grâce à des efforts d’éco-conception pour supprimer totalement les perturbateurs de tri et de recyclage et optimiser le design et les fermetures.

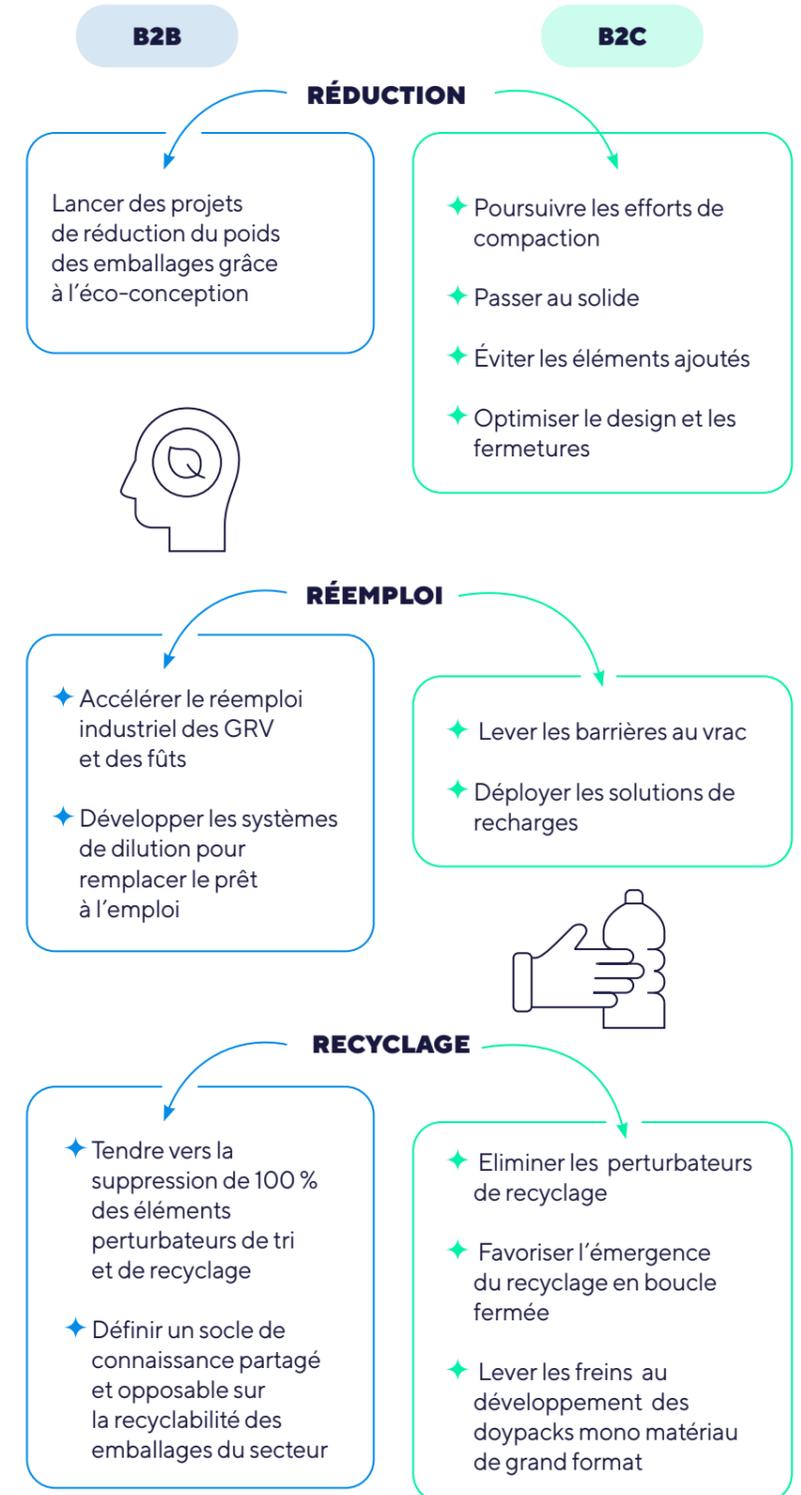
En matière de réemploi, la recharge s’est développée ces dernières années, mais la recyclabilité des poches souples de grand format pose encore des difficultés, de même que le développement du vrac en grandes et moyennes surfaces, tant les contraintes en matière d’hygiène et de sécurité sont importantes.

## Des pistes de travail prometteuses

Fruit d’un travail coordonné par la FHER, la feuille de route identifie des leviers volontaires individuels ou collectifs en matière de réduction, réemploi et recyclage des emballages plastiques pour le marché B2B, d’une part, et le marché B2C d’autre part.

Le secteur de l’hygiène et de l’entretien est prêt à déployer les moyens pour atteindre les ambitieux objectifs de la stratégie 3R. La réussite de ces engagements dépend aussi fortement de l’avancée de certains chantiers : la mise en place de la future REP sur les emballages industriels et commerciaux, l’harmonisation des réglementations européennes et françaises, et la sensibilisation des utilisateurs finaux grand public comme professionnel qui devront accepter de faire évoluer leurs habitudes au quotidien.

### LES PISTES DE TRAVAIL DE LA FEUILLE DE ROUTE 3R



**POUR CONSULTER LA FEUILLE DE ROUTE :**  
Feuille de route 3R synthèse

# L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

AU PLUS PROCHE DE VOS ENJEUX ET BESOINS

## L'évaluation de FHER : Vous êtes globalement très satisfaits des services et de l'action de FHER



FHER a lancé en octobre 2023 une enquête adhérents pour évaluer le niveau de satisfaction et détecter les points à améliorer et les besoins non couverts. Merci aux 31 % d'entreprises répondantes !

Cette évaluation positive de FHER nous encourage à poursuivre nos efforts pour répondre à vos nouvelles attentes. Nous sommes déjà en train de travailler sur plusieurs points clés que vous avez soulevés. Tout d'abord, nous cherchons à renforcer notre communication et à fournir davantage d'outils d'information réglementaires à destination de nos adhérents. De plus, nous nous engageons à vous proposer un accompagnement plus soutenu sur les sujets environnementaux et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Nous avons également pour objectif d'intensifier notre volet affaires publiques, en multipliant les contacts avec les pouvoirs publics et en assurant un suivi plus régulier auprès de nos adhérents. Ces transformations s'inscrivent dans la continuité de notre changement de positionnement, et nous sommes confiants quant à la dynamique positive qui en découlera.

**17/20**

ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

**17,5/20**

DÉFENSE ET VALORISATION DU SECTEUR

**15,5/20**

AFFAIRES PUBLIQUES

**16/20**

ACTIONS EN MATIÈRE DE DD ET RSE

**15/20**

COMMUNICATION

**18/20**

REGLEMENTATION PRODUIT, COMMERCE, ENVIRONNEMENT

## 13 webinaires FHER en 2023

### Décrypter la réglementation et les sujets d'actualité :

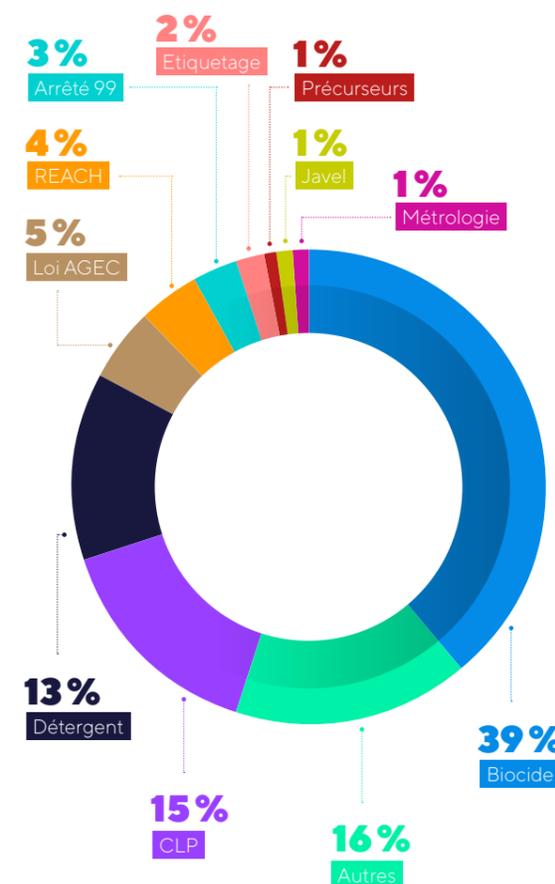
- ◆ Révision du Règlement Détergents
- ◆ Comment faire de la R&D à impact ?
- ◆ L'écologie pratique au service du bien-être en entreprise
- ◆ Quelles compétences pour porter les changements durables dans l'entreprise ?
- ◆ La directive CSRD

- ◆ Webinaire avec Dons Solidaires- Loi AGEC et don des invendus : quel bilan ?
- ◆ Lancement nouvel extranet FHER
- ◆ Produits frontières
- ◆ Présentation du guide des allégations environnementales
- ◆ Communication éthique et responsable
- ◆ Révision du Règlement CLP
- ◆ Diversité et inclusion
- ◆ Feuille de route 3R FHER

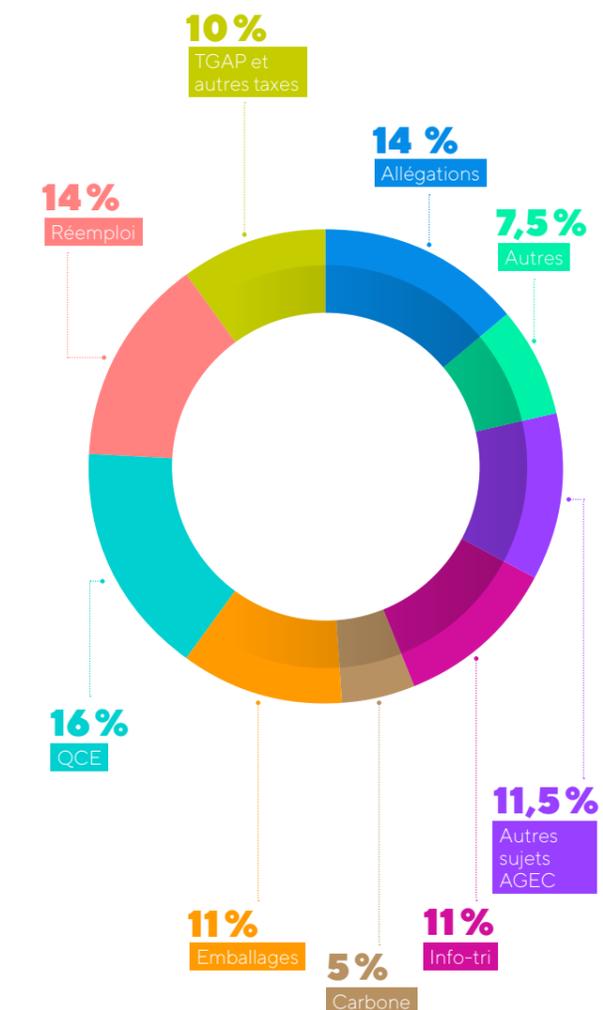
## Les réponses personnalisées aux questions des adhérents

Un service important de FHER, très apprécié des entreprises : 429 questions individuelles ont été traitées en 2023.

### THÉMATIQUES QUESTIONS ADHÉRENTS 2023



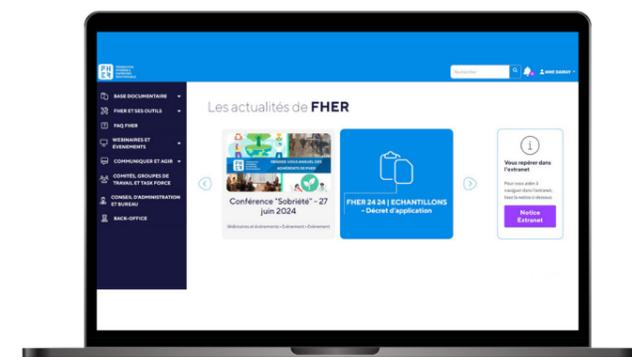
### QUESTIONS DD



## Le nouvel extranet de FHER

Depuis le 6 juin 2023, FHER s'est dotée d'une nouvelle interface et de modules entièrement repensés permettant un accès à l'Extranet plus pratique, convivial, intuitif, ergonomique et rapide. Cet outil a été amélioré et adapté pour répondre au mieux aux besoins des adhérents de FHER, leur permettant de profiter d'une véritable base de données.

Noté par les adhérents à 16,4/20, le nouvel extranet a été apprécié pour ses points forts : plus facile, plus rapide et intuitif, très accessible, avec des informations faciles à trouver. Des points d'amélioration ont également été remontés et ont déjà été mis en application.



## L'ÉQUIPE FHER



**Virginie d'ENFERT**  
Déléguée Générale



**Isabelle VIDELAINE**  
Directrice Projets RSE  
et Développement Durable



**Marie LUCIOT**  
Directrice des Affaires  
Techniques et Réglementaires



**Marine KLEHENZ**  
Chargée de mission Économie  
Circulaire

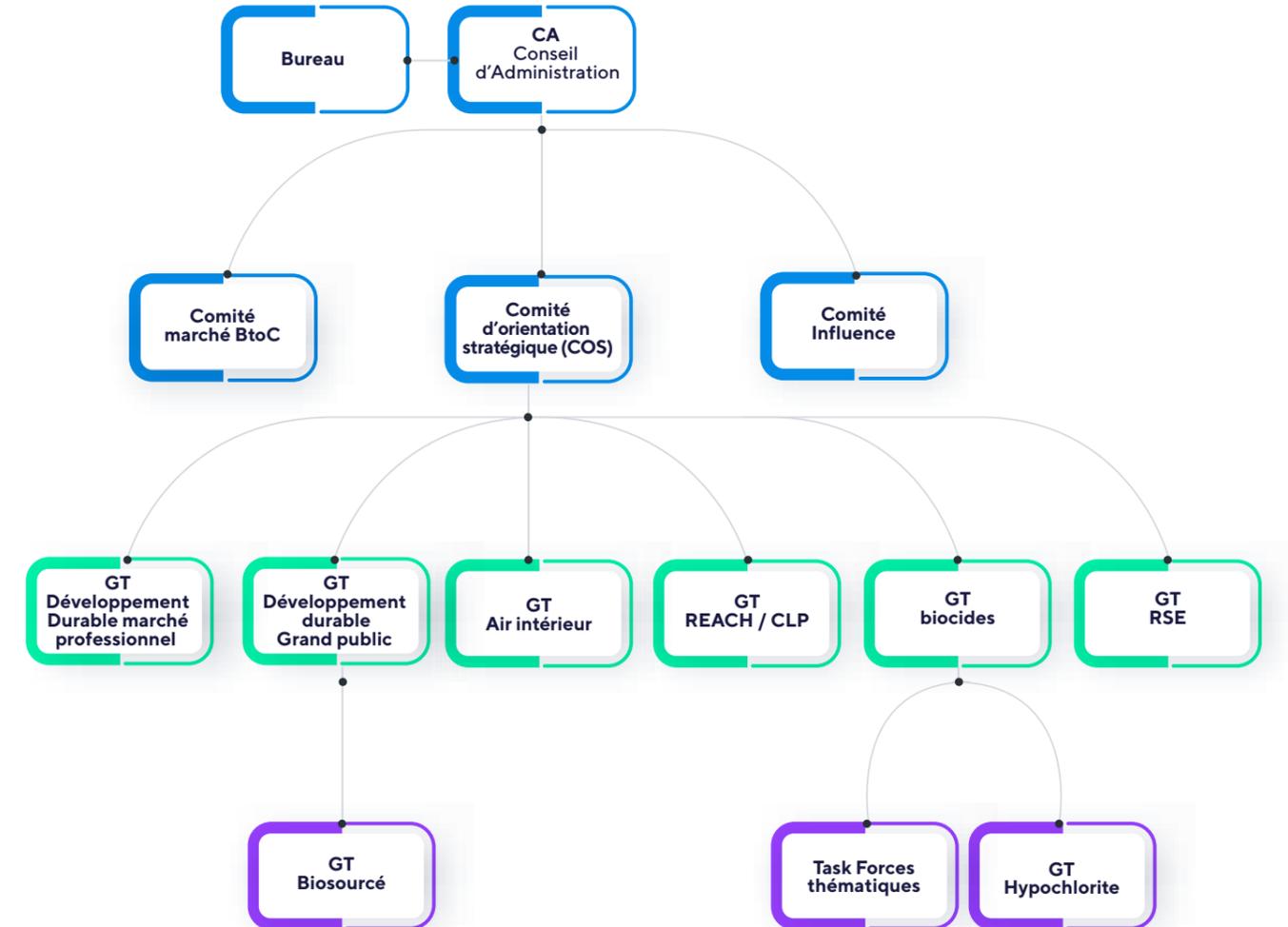


**Eloïse DAIRAY**  
Chargée de Communication



**Fatima HENNI**  
Office manager

## LES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL FHER



### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FHER

Le Conseil d'administration est présidé par Sébastien BOSSARD et composé de 20 élus :

- Brice BERNIER - Nature & Stratégie - Alvend
- Sébastien BOSSARD - Kersia Group
- Jean CHANAS - Ac Marca Ideal
- Sébastien CHAUVE - Sc Johnson Sas
- Benoît CHOPLIN - HTS BIO
- François DE LA FAIRE - Procter & Gamble France
- Fabrice GRANDHAIE - Orapi
- Eric GUAZZARONI - Essity France Tork
- Hervé HEINRICH - Salveco
- Delphine HYAFIL - Werner & Mertz
- Sophie JAYET-CREUSOT - Unilever France
- Ghizlane JOUGLEUX - Mutyne
- Matthieu LE PAIH - Christeyns France
- Barbara NAOURI - Colgate-Palmolive
- Philippe PERRODIN - Hygiène et Nature
- Laurent PILSUDSKI - ACI Laboratoires
- Miguel PIMENTÃO - Henkel France
- Géraldine PRECALI - RB Hygiene Home France
- Etienne SACILOTTO - Chimie Dérivés - Brunel Altaïr
- Thierry TROUDET - Ecolab SNC

## L'EXPERTISE FHER

Les experts de FHER accompagnent les adhérents en leur apportant quotidiennement des informations fiables, opérationnelles et « sur-mesure ».

Par mail ou au téléphone, les équipes de FHER sont disponibles pour répondre aux questions dans leurs domaines de compétences : Communication, Réglementaire, RSE-Environnement.

FHER diffuse des notes, des argumentaires, des communiqués, des FAQ pour aider ses adhérents à assurer leur conformité réglementaire et à répondre aux sollicitations de leurs interlocuteurs internes comme externes. Elle élabore également des recommandations et des guides, afin de partager les bonnes pratiques et de contribuer au bon développement de ses entreprises adhérentes.

FHER effectue une veille permanente sur tous les sujets qui concernent et peuvent avoir un impact sur le secteur des produits d'hygiène et d'entretien.

FHER agit au nom de l'ensemble de la profession et dialogue avec les acteurs concernés (Ministères, Administrations, Autorités, ONG, scientifiques, journalistes...) pour assurer un cadre réglementaire pertinent avec l'activité et un niveau maximal de sécurité pour l'utilisateur et pour valoriser les actions concrètes des entreprises en matière d'environnement et de RSE.

FHER a signé le 3 février 2020 un accord avec France Chimie et France Chimie IDF, renouvelé chaque année pour accompagner ses adhérents sur le volet social et la mise en œuvre de la convention collective Chimie. Dans ce cadre, une part des cotisations est reversée à France Chimie.

Enfin, le rôle de FHER est de sensibiliser et préparer ses adhérents aux défis qui les attendent venant de France ou d'Europe, que cela soit en matière de réglementations produits, environnement, RSE ou économiques, dans le strict respect des règles du droit de la concurrence.

## FHER au contact permanent des institutions politiques et des Administrations.

S'appuyant sur l'expertise du cabinet Influence Designers, FHER participe aux consultations pilotées par les Ministères et/ou les Administrations sur tous les projets de loi ou décret impactant directement notre secteur.

## LE RÉSEAU FHER

**FHER travaille étroitement avec un réseau d'associations pour mieux faire entendre la voix du secteur.**

**FHER prend part aux travaux pilotés par l'AISE, l'association européenne afin de porter les positions de ses adhérents, d'assurer (autant que faire se peut) la cohérence entre les projets législatifs et réglementaires français et européens et d'accompagner les adhérents dans la mise en œuvre des textes européens.**

♦ **AISE**<sup>1</sup>: Groupes de travail Biocides, CLP, REACH, Règlement Détergents, Communication & Digitalisation, Qualité de l'air intérieur & COV, Hygiène professionnelle, Développement durable, Emballage, Produits biosourcés/renouvelables, membre du Conseil d'Administration.

♦ **France Chimie**<sup>1</sup>: Comité des syndicats adhérents, Comité Management des produits, Commission Santé-Environnement, GT CLP-FDS, GT Biocides, CSS, Comité RSE, microplastiques, déchets.

♦ **Ministère de la Transition Écologique et Solidaire**: GT Biocides et GT REACH.

♦ **MEDEF**: Comité Environnement, GT Economie Circulaire, Comité Consommation, Conseil National de la Consommation, Commission Interfilière de Responsabilité Elargie des Producteurs (CiFREP), GT Economie circulaire Business Europe.

♦ **Collaborations proches avec d'autres fédérations et organisations**: ANIA, FEBEA, FCD, ILEC, GIFAM, PERIFEM, FEEF, GROUP'HYGIENE, ACDV (Association Chimie du Végétal), CNE (Conseil National de l'Emballage), COFREET, FEP (Fédération des Entreprises de Propreté), France Industrie, CITEO.

<sup>1</sup>AISE et France Chimie : FHER est adhérente de ces organisations





**FÉDÉRATION  
HYGIÈNE &  
ENTRETIEN  
RESPONSABLE**

---

**FÉDÉRATION HYGIÈNE  
& ENTRETIEN RESPONSABLE**

12 Rue Jean Nicot, 75007 Paris  
07 88 95 75 97

contact@fher.org - fher.org

 FHER - Fédération Hygiène  
et Entretien responsable

 @FHER\_ORG